



BAREME D'HONORAIRES AU 1er AVRIL 2017 IMMOBILIER D'HABITATION

TRANSACTION

Prix de vente	Honoraires à la charge du vendeur <i>(TVA en vigueur inclus)</i>
Inférieur à 40.000 €	Forfait de 2000 € TTC
De 40.001 à 100.000 €	5 % TTC
De 100.001 € à 500.000 €	4% TTC
De 500.001 € à 800.000 €	3,5 % TTC
Au-delà de 800.001 €	3 % TTC

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf cas particuliers indiqués dans le mandat.

LOCATION

Zone très tendue :

A la charge du propriétaire : honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail : 12 € TTC/m² de la surface habitable.

A la charge du locataire : honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail : 12 € TTC/m² de la surface habitable.

Zone tendue :

A la charge du propriétaire : honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail : 10 € TTC/m² de la surface habitable.

A la charge du locataire : honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail : 10 € TTC/m² de la surface habitable.

Hors Zone :

A la charge du propriétaire : honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail : 8 € TTC/m² de la surface habitable.

A la charge du locataire : honoraires de visite, constitution du dossier et de rédaction du bail 8 € TTC/m² de la surface habitable.

ETATS DES LIEUX (toutes zones)

A la charge du propriétaire : 3 € TTC/m² de la surface habitable pour l'état des lieux d'entrée

A la charge du locataire : 3 € TTC/m² de la surface habitable pour l'état des lieux d'entrée